



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

## **NOTE DE MOTIVATION DE LA DÉCISION**

**Projet d'arrêté portant classement en espèce susceptible d'occasionner des dégâts du sanglier et fixant les périodes et modalités de destruction dans le département de la Loire-Atlantique pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021**

Aucune remarque n'a été soulevée au cours de la consultation du public ouverte du 31 mai au 20 juin 2020 inclus.

En conséquence, l'arrêté portant classement en espèce susceptible d'occasionner des dégâts du sanglier et fixant les périodes et modalités de destruction dans le département de la Loire-Atlantique pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 est validé sans modification et est consultable sur le site de la préfecture de la Loire-Atlantique.